

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 28 octobre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	MERAD	Zakaria
2	RABARISON	Manoahasina Ranaliarinosy
3	TRAORE	Zie Cheick Ahmed

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort de France, le 10 novembre 2024
La Directrice Générale et par déléguation
La Directrice de l'Offre
de Soins et de l'Autonomie


Christelle LITAN
Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice